

Concession générale pour l'aménagement du Rhône

Accompagnement de la gestion sédimentaire du barrage de Verbois 2016

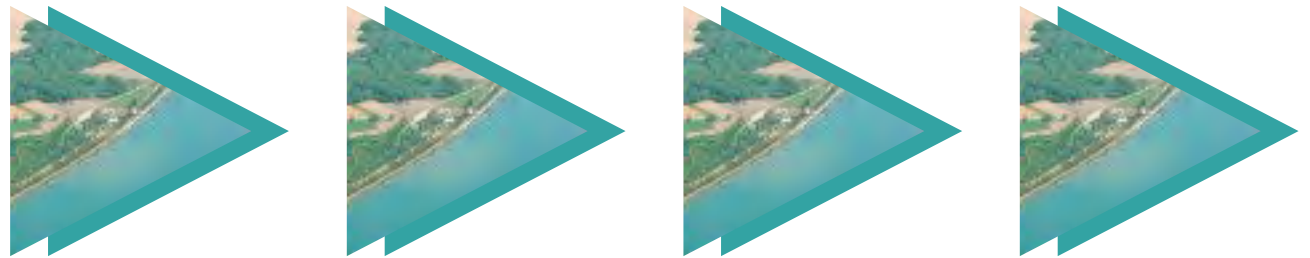
Conférence environnementale
21 juin 2016



Préfet de l'Ain

Plan de présentation

- 1 – Problématique – Situation géographique
- 2 – Gestion des barrages et mesures de protection de l'environnement
- 3 – Procédure d'instruction et enquête publique
- 4 – Premier bilan



Problématique & situation géographique



Barrage de Verbois



Une zone d'étude élargie à l'ensemble du Haut-Rhône



1:400 000

Légende

- Barrage
- ▲ Usine
- ☒ Centrale Nucléaire



PRÉFET
DE L'AIN

Zone d'étude

Gestion des barrages

Mesures de protection de l'environnement



Abaissements des retenues

Par rapport au niveau le plus bas en exploitation normale :

- Chancy-Pougny : 8 m
- Génissiat : 17 m
- Seyssel : 1,5 m
- Chautagne : 1 m
- Belley : 40 cm
- Sault-Brénaz : 1,4 m
- Cusset : 0 m



- pendant environ 10 jours,
- Du 20 mai au 30 mai (prévu : du 19 au 31 mai),
- tous les 3 ans (4 ans si possible).

Mesures d'atténuation et de suivi des impacts

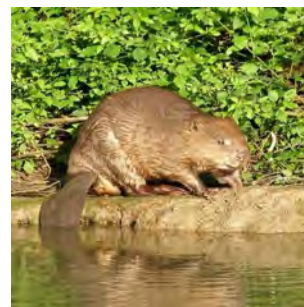
Pendant les abaissements, à Pougny et au pont de Seyssel :

- 5 g/L en moyenne sur la durée des abaissements,
- 10 g/L plus de 6 h consécutives,
- 15 g/L plus de 30 mn consécutives.
- abaissement de la retenue de Pougny de 10 jours au lieu de 2



Mesures d'atténuation et de suivi des impacts

- Suivi de la turbidité et des paramètres de qualité des eaux,
- bacs enterrés pour crapaud sonneur à ventre jaune et suivi,
- pêches de sauvetage,
- suivis batraciens, oiseaux nicheurs, roselières, castors,
- alimentation en eau des étangs,
- création d'une zone refuge piscicole,
- entretien de roselières.



Mesures d'atténuation et de suivi des impacts

Protection des Rhône court-circuités de Chautagne, Belley, Brégnier-Cordon et Sault-Brénaz :

- **barrage de Motz (01/73)** : débit réduit à 7 m³/s dès l'atteinte d'un seuil de 2 g/L au pont de Seyssel puis éventuellement fermé totalement si le taux de MES amont immédiat du barrage dépasse 1 g/L pendant 1h consécutive,
- fermeture du **barrage de Lavours (01/73)** au-delà de 2 g/L et alimentation par le lac du Bourget,
- fermeture du **barrage de Champagnieux (01/73)** au-delà de 2 g/L, débit réduit à 65 m³/s en-deçà,



- **pas de fermeture du barrage de Villebois (01/38), pour alimenter le CNPE du Bugey** (turbidité inférieure à 1 g/L à partir de ce secteur).

Mesures d'atténuation et de suivi des impacts

- Suivi de la **turbidité** (19 points de contrôle + Rhône court-circuités),
- Paramètres **physico-chimiques** :
 - suivi pH, conductivité, température, oxygène dissous, azote ammoniacal (27 sites de contrôle entre Pougny et Brégnier-Cordon, dont vieux-Rhône)
 - suivi métaux, carbone organique, HAP et PCB (5 sites entre Pougny et Crépieux-Charmy),
- Suivi **bactériologique** sur 6 sites de baignade (stréptocoques fécaux, Escherichia coli),
- Suivi analytique de 7 **champs captants** potentiellement influencés (Clarafond-Arcine (74), Serrières en Chautagne (73), Culoz (01), Cressin-Rochefort (01), Murs et Gélignieux (01), Sault-Brénaz (01) et Vertrieu (38)) au démarrage, à la fin et 1 mois après les opérations, et taux de MES à Crépieux-Charmy,

Procédure d'instruction et enquête publique



Procédure et calendrier d'instruction

- **Avis de l'autorité environnementale** le 22 mai 2015 : confirme la qualité de l'étude d'impact.
- **Consultations** des communes jusqu'à Lyon, des EPCI concernés, des services de l'État, des conseils départementaux et de EDF entre le 31 mars 2015 et le 11 janvier 2016 ► 56 réponses / 139
- **Enquête publique** entre le 12 octobre et le 13 novembre dans 93 communes ► 4 avis
 - avis favorable de la commission d'enquête,
 - prise en compte des recommandations dans l'arrêté.
- Signature des **arrêtés inter-préfectoraux** le 16 mars :
 - Approbation de la consigne,
 - Autorisation des mesures de réduction des impacts,
 - Interdiction d'accès aux berges, de la navigation, de la pêche et des sports nautiques jusqu'à Sault-Brénaz.



Premier bilan



Premier bilan

- **1,25 millions de tonnes de sédiments remobilisés** par les SIG : bilan satisfaisant même si inférieur à la cible de 2,1 Mt,
- Pas de mortalité piscicole significative,
- Pas de dépassement des valeurs-limites de taux de matières en suspension à Pougny et Seyssel,
- Réunion franco-suisse quotidienne (CNR, SFMCP, SIG, DREAL, DETA),
- Bonne communication entre les exploitants, et entre les exploitants et les administrations



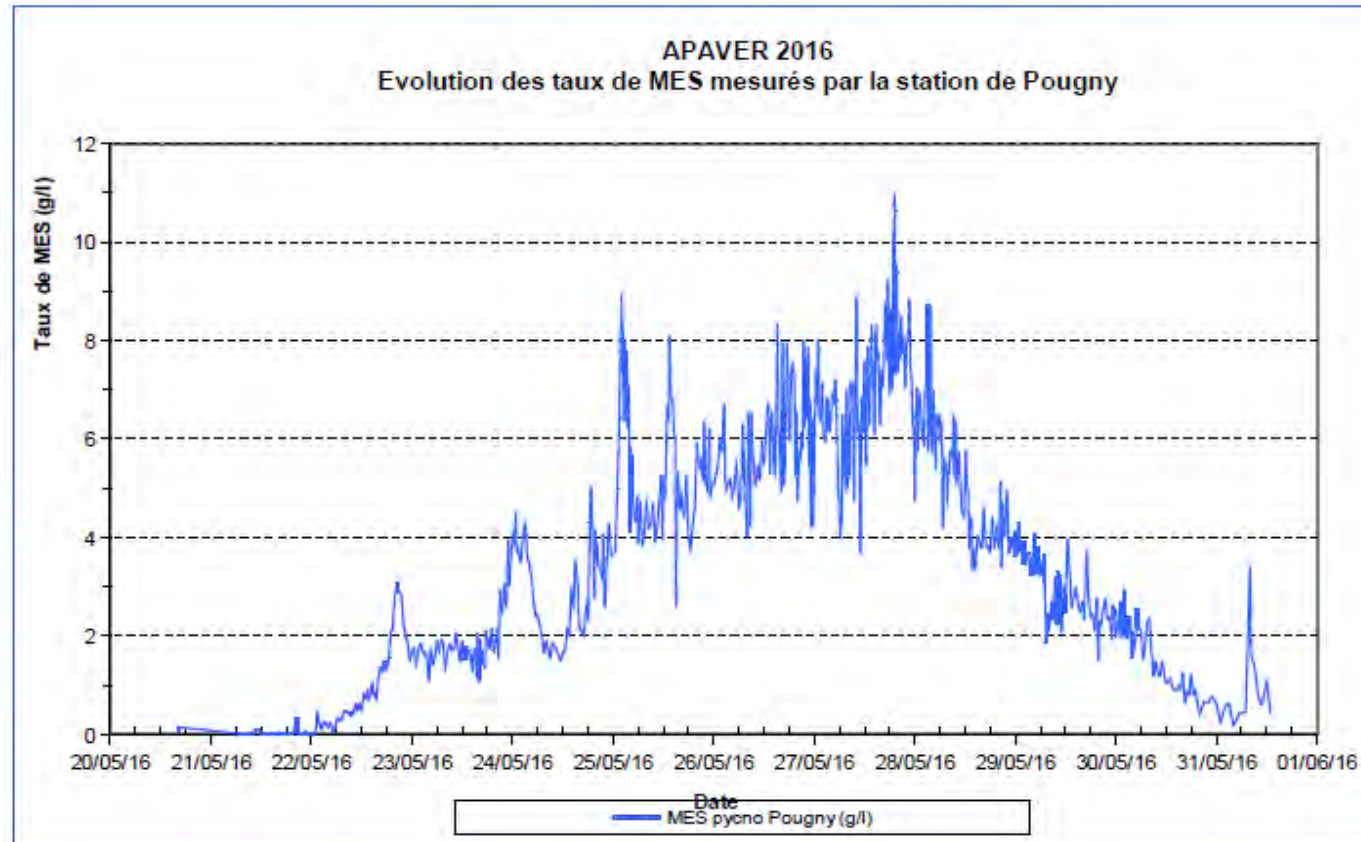
Premier bilan

- Débit minimal de 640 m³/s à Saint-Vulbas,
- Pas d'encrassement supplémentaire constaté de la prise d'eau du CNPE,
- Bonne communication EDF/CNR.



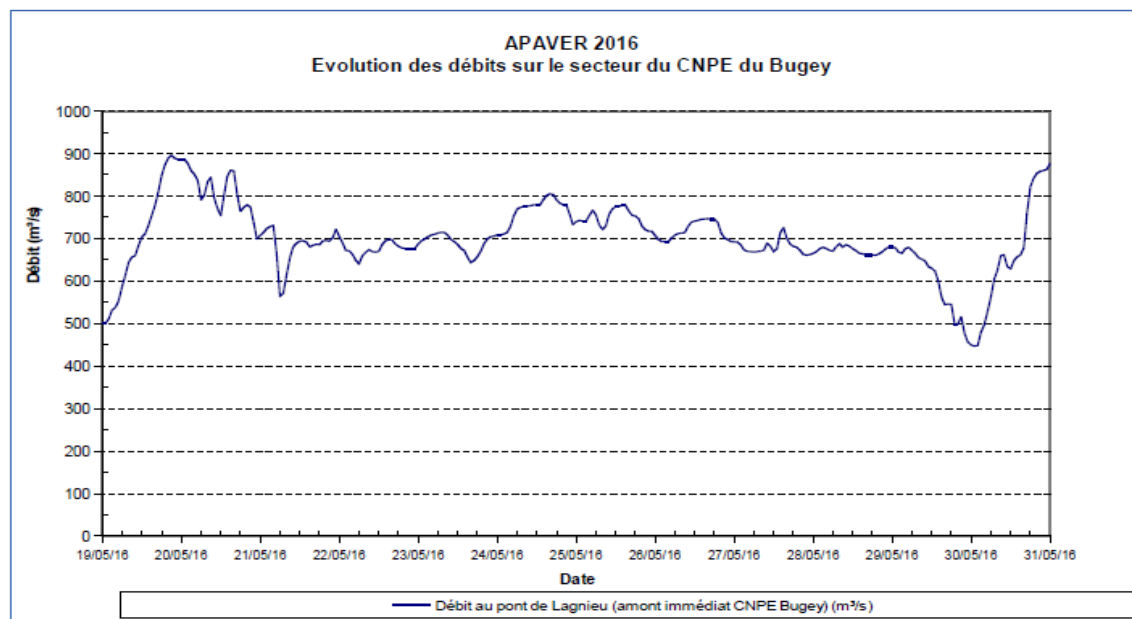
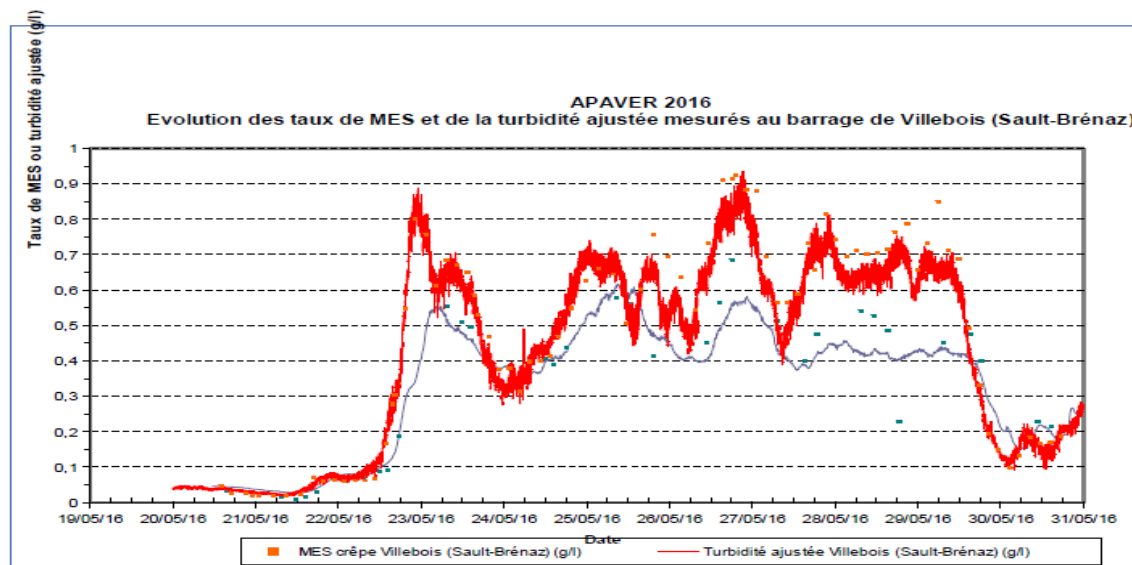
Premier bilan

- Des taux de MES maîtrisés à la frontière franco-suisse :
 - respect des consignes
 - Taux < 5 g/l en moyenne
 - Taux < 10 g/l en moyenne 6 h
 - Taux < 15 g/l en moyenne 30 mn



Premier bilan

- Des taux de MES inférieurs à 1 g/l à l'aval de Saultz-Brenaz
- Des débits soutenus au droit du CNPE du Bugey >> 150 m³/s

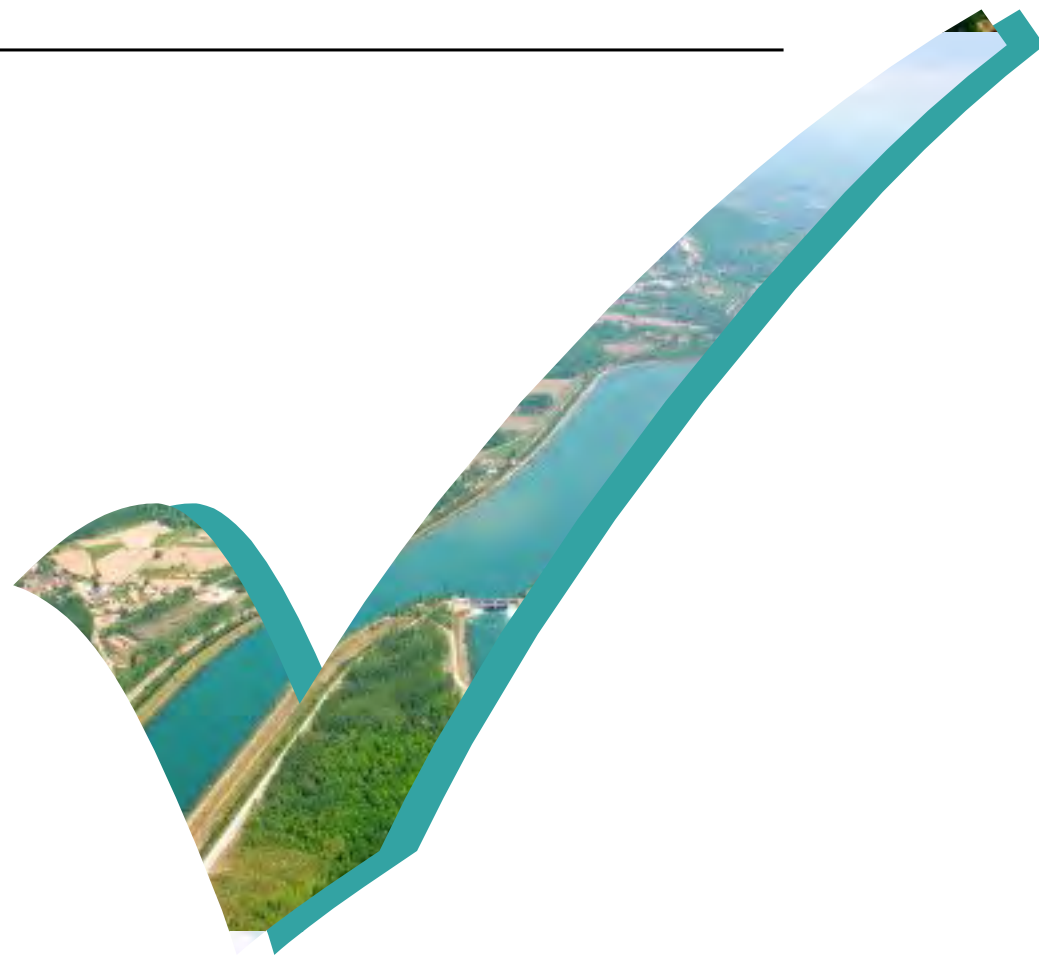


Premier bilan

- Très bonne collaboration transfrontalière :
 - le report d'un jour pour garantir un débit inférieur à 600 m³/s à Anglefort,
 - des ajustements des débits en continu rendus nécessaires suite aux nombreuses perturbations climatiques,
 - un arrêt anticipé et coordonné avant la crue,
 - le stockage d'eau au lac Léman pour amortir les débits et préserver les vieux-Rhône,
- Association des pêcheurs et des scientifiques au suivi des vieux-Rhône
➔ satisfaction sur les mesures mises en œuvre,



Merci de votre attention



Préfet de l'Ain